



DELIBERATION N° 14/2022/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SEUIL DE L'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT DU REGLEMENT DES AIDES DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 32
Nombre de Procurations : 08
Date de convocation : jeudi 20 janvier 2022

Nombre de suffrages exprimés : 40
Vote :
Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER - Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Seedna DELAR - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président - Elaine JEAN (visio) - Farah KHAN GRISET, 7^{ème} Vice-Présidente - Teed GASPARD - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Chester LEONCE (visio) - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président (visio) - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau (visio) - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Hélène SERVIUS - Corinne SIGER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Julner BELIZAIRE → **Procuration** à Farah KHAN GRISET - Ruth BIDIOU-CEPRIKA → **Procuration** à Louis-Mike CALUMEY - Pascal BRIQUET → **Procuration** à Xavier CLERVAUX - Jean-Victor CASTOR → **Procuration** à Corine DIMANCHE - Jean-Philippe CHAMBRIER → **Procuration** à Daniel CASTOR - Serge FELIX → **Procuration** à Liser CLIFFORD - Nestor GOVINDIN → **Procuration** à Chester LEONCE - Hélène PAUL → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Rolande SILEBER

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 ;

Vu la Délibération N° 90/2021/CACL relatif à l'approbation du règlement des aides à l'habitat de la CACL ;

Considérant que la CACL peut attribuer une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour les ménages les plus modestes qui souhaitent effectuer des travaux dans leur logement et qui ont déjà obtenu une aide de l'État dans le cadre de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) ; Que cette aide a pour but de lutter contre l'habitat indigne et dégradé ainsi que la précarité énergétique en diminuant le reste à charge des ménages ;

Considérant qu'afin de mieux adapter le règlement des aides aux enjeux du territoire, il est proposé d'élargir le public cible afin d'intégrer également les ménages ne bénéficiant pas d'une aide de la LBU mais respectant des plafonds de ressources ;

Considérant que l'octroi de cette subvention contribuera pour la CACL à répondre aux orientations du PLH et aux objectifs spécifiques assignés au règlement des aides à l'habitat ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Habitat et aménagement de l'espace communautaire » du 30 novembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalités réunie en séance le mardi 25 janvier 2022 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 26 janvier 2022 ;

Entendu le **Rapport N° 14/2022/CACL** relatif à l'approbation de la modification du seuil de l'aide à l'amélioration de l'habitat du règlement des aides de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 14/2022/CACL** relatif à l'approbation de la modification du seuil de l'aide à l'amélioration de l'habitat du règlement des aides de la CACL.

APPROUVE l'élargissement du public concerné par l'octroi de la subvention de l'aide à l'amélioration de l'habitat suivant les plafonds de ressources suivants :

COMPOSITION FAMILIALE	REVENUS IMPOSABLES
1 personne	21 600 €
2 personnes	28 845 €
3 personnes	34 689 €
4 personnes	41 878 €
5 personnes	49 264 €

AUTORISE le Président à procéder aux inscriptions budgétaires s'y rapportant.

AUTORISE le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 janvier 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK